

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

**AVIS DE PROMULGATION**  
**RÈGLEMENT NUMÉRO 539-2020**

*Avis est par la présente donné par la soussignée secrétaire-trésorière/directrice générale de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan que lors de la séance ordinaire du 14 avril 2020, le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan a adopté le règlement numéro 539-2020 décrétant un emprunt de 21 622 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 414-2004, 442-2008, 481-2012 et 494-2014.*

*Que ce règlement a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 30 avril 2020.*

*Que ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, au 7, rue Dr-Wilfrid-Locat durant les heures régulières.*

*Qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.*

*DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 30<sup>e</sup> JOUR DU MOIS D'AVRIL 2020.*

*ORIGINAL SIGNÉ*

---

*Marie-Josée Masson*

*Secrétaire-trésorière / directrice générale*